

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GESTION PRIVEE - ALPHA, classe I (LU1825532630)

un compartiment de GESTION PRIVEE

Société de gestion : BLI - Banque de Luxembourg Investments S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Appréciation du capital à long terme au travers d'un portefeuille diversifié.

Politique d'investissement

Ce compartiment flexible investit à hauteur d'au minimum 51% de ses actifs nets en fonds d'investissement investissant dans tout type d'instruments financiers.

La pondération actions ne peut dépasser 50% des actifs nets du compartiment. Les avoirs restants peuvent être investis en liquidités, en instruments du marché monétaire ou en tout type de valeurs mobilières cotées ou négociées sur un marché réglementé.

Le compartiment peut investir dans des produits dérivés pour couvrir le compartiment contre les conséquences défavorables du marché ou pour optimiser la performance du compartiment. Le compartiment pourra investir dans des produits structurés qui seront qualifiés comme valeurs mobilières et dont les sous-jacents peuvent être composés d'actions, d'obligations, de paniers d'obligations et/ou d'actions ou d'indices et de paniers de produits boursiers éligibles.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets en d'autres valeurs, notamment en fonds d'investissement ouverts de type alternatif, immobilier, matières premières, fonds de fonds.

Les investissements sont réalisés sans limitation géographique, sectorielle

ou monétaire.

Les obligations et autres titres assimilés peuvent être émis par des sociétés, des Etats ou d'autres entités.

Les fonds sous-jacents sont sélectionnés sur base de critères quantitatifs et qualitatifs. Le suivi se fait grâce à des contacts réguliers avec les gérants de chacun des fonds sous-jacents en portefeuille. L'objectif est d'utiliser des fonds sous-jacents correspondant au mieux aux thématiques, styles, régions, secteurs représentatifs des convictions du gestionnaire.

Le portefeuille est géré activement d'une manière discrétionnaire sans utiliser une valeur de référence (benchmark).

La devise de la classe de parts est exprimée en EUR.

L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses parts. Les opérations de rachats ont lieu à chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

Il s'agit de parts de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 4 années.

Profil de risque et de rendement



Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les parts de la classe I sont classées dans la catégorie 4, car la valeur de la part peut évoluer moyennement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- L'investissement dans d'autres fonds implique que le compartiment subit 1) les risques d'investissement supportés par ces fonds, 2) les risques d'augmentation des frais et charges prélevés à l'intérieur de ces fonds et 3) les risques que ces fonds limitent ou suspendent la possibilité pour le compartiment de rembourser son investissement dans ces fonds.
- L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.
- D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister.

Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet www.bli.lu.

Frais

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|-------|
| Frais d'entrée | 5,00% |
| Frais de sortie | 0,00% |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. | |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
| Frais courants | 1,64% |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur

dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie. L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des parts en parts d'un autre compartiment est gratuit.

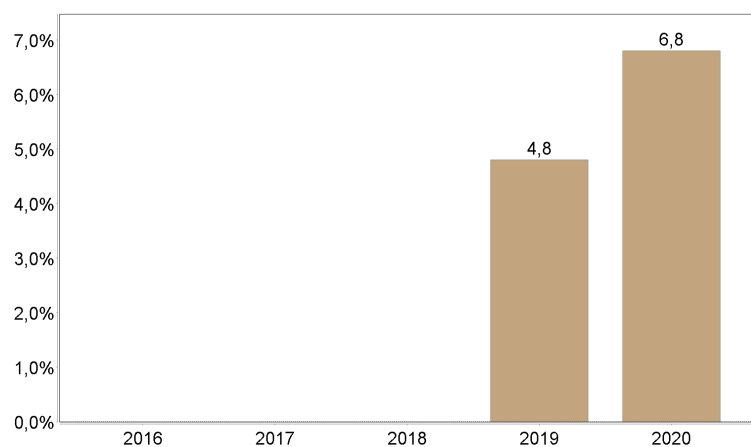
Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2020. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Frais à charge du compartiment" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur www.bli.lu.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2018.

La classe de parts a été lancée en 2018.

Informations pratiques

Dépositaire

Banque de Luxembourg

Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des parts de GESTION PRIVEE peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur www.bli.lu.

Le prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet www.bli.lu. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Responsabilité

La responsabilité de BLI - Banque de Luxembourg Investments S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent

document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

Informations spécifiques

Le compartiment GESTION PRIVEE - ALPHA émet seulement une classe de parts.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de GESTION PRIVEE qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les parts qu'il détient dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.